

## 1. Conditions Générales

Les présentes conditions générales de vente régissent les droits et obligations des parties découlant du contrat d'achat conclu entre le vendeur Bubulákovo s.r.o., Son adresse postale est Lužná 2320/6 Šaľa, 927 05 SIRET: 53475321, inscrit au registre du commerce du bureau de district de Trnava sous le numéro: 48090/T (ci-dessous « Vendeur ») et l'acheteur, dont l'objet est l'achat et la vente de biens sur le site e-commerce du vendeur.

Coordonnées du vendeur :

Bubulákovo s.r.o., son adresse postale est Lužná 2320/6, Šaľa, 927 05 SIRET: 53475321, inscrit au registre du commerce du bureau de district de Trnava sous le numéro: 48090/T

TVA: SK2121405132

L'adresse postale est Bubulákovo s.r.o., 14 rue Diakovská (aire de Martech), Šaľa, 927 01

Téléphone: +421 905 383 904

Email: [info@bubutissus.fr](mailto:info@bubutissus.fr)

Autorité de surveillance:

Inspection slovaque du commerce

Inspection de l'inspection slovaque du commerce pour la région de Nitra

P.O.BOX 49/A, 9 rue Staničná

950 50 Nitra 1

Direction de l'Inspection Technique des Produits et de la Protection des Consommateurs et Direction Juridique

Tél. 037/772 00 01, 037/772 00 34 Fax n. 037/772 00 24

<http://www.soi.sk>

<http://www.soi.sk/sk/Podavanie-podnetov-staznosti-navrhov-a-ziadosti.soi>

<http://www.soi.sk/sk/Soumission-suggestions-plaintes-suggestions-et-demandes.soi>

1.1 Les présentes conditions commerciales et de réclamation, telles que modifiées le jour de la conclusion du contrat d'achat, font partie intégrante du contrat d'achat. Dans le cas où le vendeur et l'acheteur concluent un contrat d'achat écrit dans lequel ils conviennent de conditions dérogeant aux présentes conditions générales, les dispositions du contrat d'achat prévaudront sur les présentes conditions générales. Les conditions ainsi convenues ne doivent pas être en conflit avec d'autres dispositions légales (raccourcissement du délai de retour, période de garantie, etc.)

1.2. Aux fins des présentes conditions générales, le contrat accessoire désigne un contrat en vertu duquel l'acheteur acquiert un bien ou se voit fournir un service lié à l'objet du contrat d'achat, si le bien est livré ou un service fourni par le vendeur ou un tiers en vertu de leur accord.

1.3. Le prix d'achat des marchandises affiché sur tout site Web de commerce électronique exploité par le vendeur comprend également la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant spécifié par la législation applicable de la République Slovaque et n'inclut pas le prix du transport de marchandises

ou d'autres services optionnels. Toutes les actions sont valables jusqu'à épuisement des stocks, sauf indication contraire pour un produit spécifique.

1.4. Le vendeur se réserve le droit d'ajuster à tout moment le prix des marchandises figurant sur tout site de commerce électronique exploité par le vendeur. La modification du prix des marchandises ne s'applique pas aux contrats d'achat conclus avant la modification du prix, indépendamment du fait que les marchandises n'ont pas encore été livrées.

1.5. Dans le cas où le vendeur ne respecterait pas ses obligations au titre de la législation applicable de la République Slovaque ou des Communautés Européennes ou des présentes conditions générales, l'acheteur pourra exercer son droit contre le vendeur devant le tribunal compétent.

## 2. Mode de conclusion d'un contrat d'achat

2.1. La proposition de conclusion du contrat d'achat est adressée par l'acheteur au vendeur sous la forme d'un formulaire rempli et envoyé sur le site Internet du vendeur, auquel il a adressé une proposition de conclusion du contrat d'achat, dont l'objet est le transfert de propriété des biens désignés par l'acheteur au prix d'achat et dans les conditions précisées dans la présente commande (ci-dessous «la commande »).

2.2. Suite à l'envoi de la commande, l'acheteur recevra à son adresse e-mail une notification de réception de la commande exécutée automatiquement dans le système électronique du vendeur. (ci-dessous « confirmation de livraison de la commande »). Le cas échéant, toutes autres informations relatives à sa commande pourront être envoyées à l'adresse e-mail de l'acheteur.

2.3. La confirmation de livraison contient des informations indiquant que la commande a été livrée au vendeur, mais ne constitue pas une acceptation de la proposition de conclure un contrat d'achat.

2.4. Le vendeur enverra alors à l'adresse e-mail de l'acheteur des informations indiquantes si la commande de l'acheteur a été acceptée, (ci-dessous « acceptation de la commande »). L'acceptation de la commande contient des informations sur le nom et la spécification des marchandises dont la vente fait l'objet du contrat d'achat, des informations complémentaires sur le prix des biens et/ou autres services, des informations sur le délai de livraison prévu des marchandises, le nom et les données sur le lieu où les marchandises doivent être livrées et des informations sur tout prix, conditions, méthode et date de transport des marchandises jusqu'au lieu convenu de livraison des marchandises pour l'acheteur, des données sur le vendeur (nom commercial, siège social, numéro d'identification, numéro d'inscription au registre du commerce, etc.), ou d'autres données nécessaires.

2.5. Le contrat d'achat est conclu par la remise de l'acceptation de la commande sous forme électronique ou écrite à l'acheteur.

2.6. Avant d'envoyer la commande, le Vendeur a informé l'Acheteur de manière claire, non équivoque, compréhensible et irremplaçable des concernant la réclamation, le paiement, les conditions commerciales, de transport et autres par :

a) les principales caractéristiques du bien ou la nature de la prestation dans la mesure où cela est approprié au moyen de communication utilisé et les biens ou services sont fournis sur la page du catalogue e-commerce concerné du vendeur,

- b) informé du nom commercial et du siège social du vendeur sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur et à l'art. 1 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,
- c) le numéro de téléphone du vendeur et d'autres informations importantes pour le contact de l'acheteur avec le vendeur, notamment son adresse e-mail et son numéro de fax, s'il les a informés sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur à l'article. 1 ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,
- d) l'adresse du vendeur à laquelle l'acheteur peut déposer une réclamation pour des biens ou des services, déposer une plainte ou une autre suggestion informés à l'article 1 des présentes conditions générales de vente et des plaintes, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,
- e) sur le prix total des biens ou des services, y compris la taxe sur la valeur ajoutée et toutes autres taxes, ou si, compte tenu de la nature des biens ou des services, le prix ne peut être raisonnablement déterminé à l'avance, la méthode par laquelle il est calculé, ainsi que les frais de transport, de livraison, d'affranchissement et autres frais et charges, ou, si ces frais et charges ne peuvent être déterminés à l'avance, l'acheteur doit payer, informé sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur,
- f) sur les conditions de paiement, les conditions de livraison, le délai dans lequel le vendeur s'engage à livrer le bien ou à fournir le service, sur les informations sur les procédures de dépôt et de traitement des réclamations, informer l'acheteur des réclamations et suggestions dans les articles concernés des présentes conditions générales, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,
- g) sur les informations sur le droit de rétractation de l'acheteur du contrat d'achat, sur les conditions, le délai et la procédure d'exercice du droit de rétractation du contrat renseignés à l'art. 10 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,
- h) informé de la mise à disposition d'un formulaire de rétractation du contrat d'achat à l'art. 10 et dans l'annexe aux présentes conditions générales et réclamations, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du site e-commerce du vendeur; le vendeur a également fourni le formulaire de rétractation du contrat d'achat en annexe aux présentes conditions générales et réclamations, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur
- i) sur l'information que si l'acheteur résilie le contrat d'achat, supportera les frais liés au retour des marchandises au vendeur en vertu du § 10 par. 3 de la loi n. 102/2014 Coll. des lois sur la protection des consommateurs dans la vente de biens ou la prestation de services sur la base d'un contrat conclu à distance ou d'un contrat conclu en dehors des locaux du vendeur et sur la modification de certaines lois (ci-dessous « Loi sur la protection des consommateurs à distance »), et s'il résilie le contrat d'achat également les frais de retour des marchandises, qui en raison de leur nature, n'est pas possible de retourner par courrier, informé à l'art. 10 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur
- j) sur l'obligation de l'acheteur de payer au vendeur le prix de la prestation effectivement fournie conformément au § 10 par. 5 de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance, si l'acheteur résilie le contrat de service après avoir donné son consentement explicite au vendeur

conformément au § 4, par. 6, de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance informé à l'art. 10 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

k) informé des circonstances dans lesquelles l'acheteur perd le droit de résilier le contrat à l'art. 10 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

l) sur les instructions sur la responsabilité du vendeur pour les défauts des biens ou des services conformément à l'art. § 622 et 623 du Code civil renseignés à l'art. 8 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

m) sur l'existence et les modalités de la garantie fournie par le fabricant ou le vendeur selon des principes plus stricts que ceux stipulés au paragraphe. § 502 du Code civil, si le fabricant ou le vendeur la fournit, ainsi que des informations sur l'existence et les conditions de l'assistance et des services fournis à l'acheteur après la vente de biens ou la prestation de services, si cette assistance est fournie sur la page du catalogue de commerce électronique concerné du vendeur et art. 9 de ces conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

n) sur l'existence des codes de conduite pertinents que le vendeur s'est engagé à respecter et la manière dont l'acheteur peut en prendre connaissance ou obtenir leur libellé le vendeur a informé sur la page du catalogue de commerce électronique ,

o) sur la durée du contrat dans le cas d'un contrat à durée déterminée ; dans le cas d'un contrat conclu pour une durée indéterminée ou dans le cas d'un contrat dont la validité est automatiquement prorogée, également informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

p) sur la durée minimale des obligations de l'acheteur découlant du contrat d'achat, si le contrat d'achat implique une telle obligation pour l'acheteur, le vendeur en a informé sur la page du catalogue correspondante de la boutique en ligne du vendeur et dans les présentes conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

q) sur l'obligation de l'acheteur de verser une avance ou de fournir une autre garantie financière à la demande du vendeur et dans les conditions qui s'appliquent à sa fourniture si le contrat d'achat implique une telle obligation pour l'acheteur également informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

r) sur la fonctionnalité, y compris les mesures de protection techniques applicables pour sécuriser le contenu électronique, le cas échéant également informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante de la page de commerce électronique du vendeur,

s) sur la compatibilité du contenu électronique avec le matériel et les logiciels que le vendeur connaît ou devrait raisonnablement connaître, le cas échéant également informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante de la page de commerce électronique du vendeur,

t) sur la possibilité et les conditions d'un règlement extrajudiciaire des litiges par un système alternatif de règlement des litiges, si le vendeur s'est engagé à utiliser ce système informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante de la page de commerce électronique du vendeur,

u) sur les actions nécessaires à la conclusion du contrat d'achat de manière à ce qu'il décrive ces actions nécessaires dans les présentes conditions commerciales et de réclamation, qui se trouvent sur la sous-page correspondante du commerce électronique du vendeur,

v) que le contrat d'achat sera sauvegardé sous forme électronique chez le vendeur et est à la disposition de l'acheteur après que l'acheteur le demande par écrit informé des conditions de résiliation du contrat sur la page du catalogue e-commerce correspondante du vendeur, qui se trouvent sur la sous-page correspondante de la page de commerce électronique du vendeur,

2.7. Si le vendeur n'a pas rempli l'obligation d'information de payer des frais supplémentaires ou d'autres frais conformément au point 2.6. lettre e) ces conditions commerciales et de réclamation ou les frais de retour de la marchandise conformément au point 2.6. lettre i) présentes conditions générales, l'acheteur n'est pas tenu de payer ces frais ou honoraires supplémentaires.

### 3. Droits et obligations du vendeur

#### 3.1. Le vendeur est obligatoire

a) livrer les marchandises dans la quantité, la qualité et le délai convenus à l'acheteur sur la base de la commande confirmée par acceptation et les emballer ou les équiper pour le transport de la manière nécessaire à leur conservation et protection,

b) s'assurer que les marchandises livrées sont conformes aux réglementations légales en vigueur de la République Slovaque,

c) immédiatement après la conclusion du contrat d'achat, mais au plus tard avec la livraison des marchandises pour fournir à l'acheteur une confirmation de la conclusion du contrat d'achat sur un support durable par exemple par e-mail. La confirmation doit contenir toutes les informations visées au point 2.6. y compris le formulaire de rétractation.

d) remettre à l'acheteur au plus tard avec les marchandises sous forme écrite ou électronique tous les documents nécessaires à la prise en charge et à l'utilisation des marchandises et autres documents prescrits par les réglementations légales en vigueur de la République Slovaque (instructions en slovaque, garantie, bon de livraison, facture d'achat)

3.2. Le vendeur a droit au paiement en temps et en heure du prix d'achat par l'acheteur pour les marchandises livrées.

3.3. Si, en raison de la vente du stock ou de l'indisponibilité des marchandises, le vendeur n'est pas en mesure de livrer les marchandises à l'acheteur dans le délai convenu dans le contrat d'achat ou déterminé par les présentes conditions générales ou au prix d'achat convenu, le vendeur est tenu d'offrir l'acheteur les performances de remplacement ou la possibilité pour l'acheteur de résilier le contrat d'achat (annuler la commande). L'acheteur peut résilier le contrat d'achat ou annuler la commande en envoyant un e-mail. Dans le cas où l'acheteur a déjà payé le prix d'achat ou une partie de celui-ci, le vendeur restituera le prix d'achat déjà payé ou une partie de celui-ci dans les 14 jours à compter de la date de livraison de l'e-mail de rétractation du contrat d'achat, l'annulation de la commande sur le compte désigné de l'acheteur, sauf convention contraire des parties. Si l'acheteur

n'accepte pas la prestation de remplacement proposée par le vendeur ou se retire du contrat d'achat dans un délai raisonnable, le vendeur est en droit de résilier le contrat d'achat et dans le cas où l'acheteur a déjà payé le prix d'achat ou une partie de celui-ci, le vendeur est tenu de restituer le prix d'achat déjà payé ou une partie de celui-ci dans les 14 jours à compter de la date de livraison de la rétractation du contrat d'achat à l'acheteur.

#### 4. Droits et obligations de l'acheteur

4.1. L'acheteur a été informé par le vendeur qu'une partie de la commande constitue l'obligation de payer le prix.

4.2. L'acheteur est obligé de:

- a) reprendre les marchandises commandées et livrées,
- b) payer au vendeur le prix d'achat convenu dans le délai convenu, y compris les frais de livraison des marchandises,
- c) de confirmer la réception de la marchandise dans le bon de livraison avec sa signature ou la signature de la personne autorisée par l'acheteur.

4.3. L'acheteur a le droit de livrer les marchandises en quantité, qualité, date et lieu convenus par les parties.

#### 5. Conditions de livraison et de paiement

5.1. La disponibilité habituelle des marchandises avec la date de leur expédition est indiquée pour chaque produit sur le site e-commerce.

5.2. À moins que le vendeur et l'acheteur n'en aient convenu autrement dans le contrat d'achat, le vendeur est tenu de livrer l'article à l'acheteur immédiatement, au plus tard 30 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'achat. Si le vendeur n'a pas rempli son obligation de livrer le bien dans le délai prévu à la première phrase, l'acheteur l'invitera à livrer le bien dans le délai supplémentaire raisonnable qu'il aura prévu. Si le vendeur ne livre pas l'article même dans ce délai raisonnable supplémentaire, l'acheteur est en droit de résilier le contrat.

5.3. Le vendeur a le droit d'inviter l'acheteur à reprendre les marchandises avant même la date limite de livraison des marchandises convenue dans le contrat d'achat.

5.4. L'affichage des couleurs des marchandises sur le moniteur peut ne pas correspondre exactement aux nuances de couleurs réelles, comme l'acheteur les percevra réellement. L'affichage des nuances de couleurs dépend, entre autres, de la qualité du moniteur d'affichage, resp. autre dispositif d'affichage en cours d'utilisation.

5.5. L'acheteur est tenu de recevoir les marchandises à l'endroit qui est le vendeur ou son représentant, autorisé à livrer les marchandises et l'acheteur convenu dans le contrat d'achat ou autrement dans le temps avant la livraison des marchandises (ci-dessous « Lieu »). L'acheteur est tenu de prendre en charge les marchandises dans le délai qui est le vendeur ou son représentant, autorisé à livrer les marchandises et l'acheteur convenu dans le contrat d'achat ou autrement dans le temps avant la livraison des marchandises (ci-après dénommée la « Intervalle de temps »).

5.6. Si le vendeur livre les marchandises à l'acheteur sur le lieu et dans le délai imparti, l'acheteur est tenu de prendre en charge les marchandises en personne ou de veiller à ce que les marchandises

soient prises en charge par une personne autorisée à prendre en charge les marchandises et à signer un protocole lors du paiement du prix d'achat et de la livraison et de la remise des marchandises. Le tiers habilité à reprendre la marchandise est tenu de remettre au vendeur une copie de l'acceptation de la commande. Les marchandises sont considérées comme livrées et prises en charge au moment de la livraison des marchandises à l'acheteur. La livraison des marchandises à l'Acheteur signifie la livraison des marchandises sur le Lieu de son acceptation par l'Acheteur ou un tiers autorisé par l'Acheteur et la signature d'un protocole sur le paiement du prix d'achat et la livraison et la remise des Marchandises par l'Acheteur ou un tiers autorisé par l'Acheteur.

5.7. S'il est nécessaire de répéter la livraison des marchandises en raison de l'absence de l'acheteur sur la place et dans le temps imparti ou si l'acheteur ne reprend pas les marchandises dans les 7 jours après l'expiration du temps imparti, sans rétractation écrite préalable du contrat d'achat, le Vendeur est en droit de réclamer une indemnisation pour les dommages subis à hauteur des coûts réels de la tentative de livraison infructueuse de la marchandise au Lieu.

5.8. Le contrat d'achat est conclu avec une condition de déliement, à condition que si l'acheteur ne paie pas au vendeur le prix d'achat convenu conformément au point 4.2 des présentes conditions générales dans les 15 jours suivant l'invitation du vendeur à prendre en charge les marchandises, le contrat est résilié dès le début, les parties contractantes restituent ou remplacent tous les services reçus et le vendeur acquiert le droit de disposer librement de la marchandise commandée.

5.9. L'acheteur a le droit d'inspecter l'expédition, c'est-à-dire les marchandises et leur emballage immédiatement après la livraison en présence du représentant du vendeur. En cas de constatation de l'existence d'un défaut de la marchandise et/ou dans le cas où l'envoi n'est pas complet (nombre de pièces plus faible, ou la marchandise commandée est manquante), le représentant du vendeur est tenu de faire à la demande de l'acheteur. Constat des dommages avec indication de l'étendue de la nature du défaut de la marchandise, dont l'exactitude sera confirmée par l'acheteur. Sur la base d'un tel enregistrement remis au vendeur, l'acheteur peut ultérieurement refuser de reprendre les marchandises livrées présentant un défaut ou confirmer la livraison des marchandises présentant un défaut et ultérieurement conformément à l'art. 8 de ces conditions commerciales et de réclamation pour déposer une réclamation pour défauts de la marchandise auprès du vendeur ou d'une personne désignée. Dans le cas où l'acheteur refuse de reprendre les marchandises livrées présentant un défaut, tous les frais raisonnables engagés pour retourner les marchandises au vendeur seront à la charge du vendeur.

5.10. L'acheteur a le droit en cas de non-livraison des marchandises par le vendeur dans le délai spécifié au point 5.2. ces conditions commerciales de résilier le contrat d'achat et le vendeur est tenu de restituer à l'acheteur la partie du prix d'achat déjà payée sans retard injustifié, toutefois, au plus tard dans les 14 jours à compter de la livraison de la rétractation du contrat d'achat de la même manière que l'acheteur a utilisé dans son paiement, sauf accord contraire avec l'acheteur sans que des frais supplémentaires soient facturés à l'acheteur.

## 6. Prix d'achat

6.1. Le prix d'achat des marchandises convenu dans le contrat d'achat entre le vendeur et l'acheteur est indiqué dans l'acceptation de la commande (ci-dessous « prix d'achat »). Si le prix d'achat indiqué dans la confirmation de livraison de la commande est supérieur au prix des marchandises identiques indiqué dans l'offre e-commerce au moment de l'envoi de la commande à l'acheteur, le vendeur délivre à l'acheteur un message électronique contenant des informations sur l'offre d'un nouveau prix d'achat d'un autre montant, qui est considéré comme la proposition du vendeur de conclure un

nouveau contrat d'achat, que l'acheteur doit explicitement confirmer par e-mail ou par écrit pour qu'un contrat d'achat valable soit conclu.

6.2. L'acheteur est tenu de payer au vendeur le prix d'achat, y compris les frais de livraison des marchandises en espèces, paiement à la livraison sur le lieu de livraison des marchandises ou virement sans numéraire sur le compte du vendeur spécifié dans l'acceptation de la commande ou sur le site Web du vendeur au moment avant la prise en charge des marchandises.

6.3. V prípade, ak kupujúci zaplatí predávajúcemu kúpnu cenu bezhotovostným prevodom, za deň platby sa považuje deň, kedy bola celá kúpna cena pripísaná na účet predávajúceho.

6.3. Dans le cas où l'acheteur paie le prix d'achat au vendeur par virement bancaire, le jour du paiement est considéré comme le jour où la totalité du prix d'achat a été créditée sur le compte du vendeur.

6.4. L'acheteur est tenu de payer au vendeur le prix d'achat des marchandises convenues dans le délai spécifié dans le contrat d'achat, mais au plus tard lors de la prise en charge des marchandises.

6.5. Dans le cas où l'acheteur ne paie pas au vendeur l'intégralité du prix d'achat au moment où les marchandises sont livrées sur le lieu et que les parties ne sont pas convenues de payer le prix d'achat des marchandises en plusieurs fois, le vendeur est en droit de refuser la livraison à l'acheteur.

6.6. Les coûts associés au montage et à la livraison des marchandises ne sont pas inclus dans le prix d'achat et le vendeur n'est pas tenu de fournir ces services à l'acheteur.

## 7. Acquisition de propriété et transfert du risque d'endommagement de la marchandise

7.1. En reprenant la marchandise au lieu convenu, la propriété de la marchandise passe à l'acheteur. Un acheteur qui ne répond pas à la définition d'un consommateur en § 2 lettre a) de la Loi, acquiert la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix d'achat intégral des marchandises.

7.2. Le risque d'endommagement de la marchandise passe à l'acheteur au moment où l'acheteur ou un tiers mandaté par l'acheteur prend possession de la marchandise du vendeur ou de son représentant, habilité à livrer la marchandise, ou s'il ne le fait pas à temps, au moment où le vendeur permet à l'acheteur de disposer de la marchandise et l'acheteur ne reprend pas la marchandise.

## 8. Politique de retour (responsabilité pour défauts, garantie, réclamations)

8.1. Dans le cas d'un défaut réparable, l'acheteur a le droit de le faire éliminer gratuitement, enlevé en temps opportun et de manière appropriée. Le vendeur est tenu d'éliminer le défaut sans retard injustifié.

8.2. L'acheteur peut, au lieu de remédier au défaut, demander le remplacement de la marchandise ou, si le défaut ne concerne qu'une partie de la marchandise, le remplacement de la partie, si le vendeur n'encourt pas de frais disproportionnés en raison du prix de la marchandise ou la gravité du défaut.

8.3. Le vendeur peut toujours remplacer les marchandises défectueuses par des marchandises parfaites au lieu d'éliminer le défaut, si cela ne cause pas de sérieuses difficultés à l'acheteur.

8.4. Dans le cas d'un défaut de la marchandise qui ne peut pas être éliminé et qui empêche la marchandise d'être correctement utilisée comme article sans défaut, l'acheteur a le droit d'échanger

la marchandise ou a le droit de résilier le contrat d'achat. Les mêmes droits appartiennent à l'acheteur en cas de défauts réparables, mais si l'acheteur n'est pas en mesure d'utiliser correctement les marchandises en raison de la réapparition du défaut après réparation ou en raison d'un plus grand nombre de défauts.

8.5. En cas d'autres défauts irréparables, l'acheteur a droit à une remise raisonnable sur le prix de la marchandise.

8.6. Le vendeur a informé l'acheteur de ses droits en vertu des dispositions de l'art. § 622 du Code civil (point 8.1. à 8.3. ces conditions commerciales et de réclamation) et les droits qui découlent de l'art. § 623 du Code civil (point 8.4. à 8.5. ces conditions commerciales et de réclamation) en plaçant ces termes et conditions sur la sous-page correspondante de la boutique en ligne du vendeur et l'acheteur a eu la possibilité de les lire à temps avant d'envoyer la commande.

8.7. Le vendeur est responsable des défauts des marchandises conformément à la réglementation applicable de la République Slovaque et l'acheteur est tenu de déposer une réclamation auprès du vendeur ou d'une personne désignée. Les informations sur les personnes désignées et les points de service pour le service sous garantie et après garantie sont fournies au dos de la carte de garantie ou seront fournies par le vendeur à l'acheteur sur demande par téléphone ou par e-mail.

8.8. La procédure de réclamation valable du vendeur s'applique au traitement des réclamations, par conséquent, l'art. 8 de ces conditions commerciales et de réclamation. L'acheteur a été dûment informé de la procédure de réclamation et informé des conditions et de la méthode de réclamation des marchandises, y compris des informations sur l'endroit où la réclamation peut être faite et sur l'exécution des réparations sous garantie conformément à l'art. § 18 para. 1 de la loi n. 250/2007 Coll des lois sur la protection des consommateurs et sur la modification de la loi du Conseil national slovaque no. 372/1990 Coll. sur les infractions telles que modifiées (ci-dessous « Loi ») au moment avant de conclure le contrat d'achat en plaçant ces termes et conditions sur la sous-page correspondante de la boutique en ligne du vendeur et l'acheteur a eu la possibilité de les lire avant d'envoyer la commande.

8.9. La procédure de réclamation s'applique aux biens achetés par l'acheteur auprès du vendeur sous la forme d'une e-boutique sur le site e-boutique du vendeur.

8.10. Pendant la période de garantie, l'acheteur a le droit de réclamer au vendeur les défauts des marchandises achetées auprès du vendeur dont le fabricant, le fournisseur ou le vendeur est responsable.

8.11. Si les marchandises présentent des défauts, l'acheteur a le droit de déposer une réclamation dans les locaux du vendeur conformément à l'art. § 18 al. 2 de la Loi en livrant les marchandises dans les locaux du vendeur et en remettant au vendeur une déclaration de la volonté de l'acheteur d'exercer son droit en vertu des points 8.1. à 8.5. ces conditions commerciales et de réclamation (ci-dessous « l'Avis de réclamation ») Par exemple. sous la forme d'un formulaire de réclamation rempli, qui se trouve sur la sous-page correspondante de la boutique en ligne du vendeur. Le vendeur recommande d'assurer les marchandises lors de leur envoi pour réclamation. Le vendeur n'accepte pas le paiement à la livraison. L'acheteur est tenu d'indiquer de manière véridique toutes les informations requises dans l'avis de réclamation, en particulier d'indiquer avec précision le type et l'étendue du défaut de la marchandise ; l'acheteur doit également indiquer lequel de ses droits découlant de l'al. 622 et de l'art. 633 du Code civil s'appliquent. L'acheteur a le droit de déposer une réclamation auprès d'une personne autorisée par le fabricant du bien à effectuer les réparations sous

garantie (ci-dessous « personne désignée »). La liste des personnes désignées est donnée dans le certificat de garantie ou le vendeur la transmettra à l'acheteur à sa demande.

8.12. La procédure de réclamation concernant les marchandises pouvant être livrées au vendeur commence le jour où toutes les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- a) remise de la notification de réclamation au vendeur
- b) livraison des marchandises réclamées de l'acheteur au vendeur ou à une personne désignée,
- c) remise des codes d'accès, mots de passe, etc. au vendeur pour les marchandises revendiquées, si ces données sont nécessaires au bon traitement de la réclamation ;

8.13. Si l'objet de la réclamation concerne des marchandises qui ne peuvent être objectivement livrées au vendeur ou qui sont installées de manière permanente, l'acheteur est en plus de remplir les conditions des points 8.12 lettre a) et c) de ces réclamations et conditions commerciales, il est tenu de fournir toute la coopération nécessaire pour l'inspection des marchandises réclamées par le vendeur ou un tiers désigné par le vendeur. La procédure de réclamation concernant les marchandises qui ne peuvent être objectivement livrées au vendeur ou qui sont installées de manière permanente commence le jour où les marchandises ont été inspectées conformément à la première phrase. Toutefois, si le vendeur ou un tiers désigné par lui, malgré la coopération nécessaire fournie par l'acheteur, n'assure pas l'inspection dans un délai raisonnable, mais au plus tard 10 jours à compter de la remise de l'avis au vendeur, la procédure de réclamation débute le jour de la remise de la notification de la réclamation au vendeur.

8.14. Le vendeur ou une personne désignée délivrera à l'acheteur une confirmation de la réclamation des marchandises sous une forme appropriée choisie par le vendeur, par ex. sous la forme d'un e-mail ou par écrit, dans lequel il est tenu d'indiquer avec précision les défauts allégués du bien et d'informer à nouveau le consommateur de ses droits, ses droits selon le point 8.1. à 8.3. ces conditions commerciales et de réclamation (à l'art. § 622 du Code civil) et les droits découlant du point 8.4. à 8.5. ces conditions commerciales et de réclamation (à l'art. § 623 du Code civil). Si la réclamation est faite au moyen d'une communication à distance, le vendeur est tenu de remettre immédiatement la confirmation de la réclamation à l'acheteur ; s'il n'est pas possible de livrer la confirmation immédiatement, elle doit être livrée sans retard injustifié, mais au plus tard accompagné d'une preuve de traitement des réclamations; La confirmation de la réclamation n'a pas besoin d'être délivrée si l'acheteur a la possibilité de prouver la réclamation d'une autre manière.

8.15. L'acheteur a le droit de décider lequel de ses droits conformément à l'art. § 622 et à l'art. § 623 du Code civil s'applique et est en même temps tenu de fournir immédiatement des informations sur sa décision au vendeur. Sur la base de la décision de l'acheteur, lequel de ses droits conformément à l'art. § 622 et à l'art. § 623 du Code civil est appliqué par le vendeur ou une personne désignée obligée de déterminer la méthode de traitement des réclamations conformément à l'art. § 2 lettre m) de la Loi immédiatement, dans les cas plus complexes dans les 3 jours à compter du début de la procédure de réclamation, dans les cas justifiés, en particulier si une évaluation technique complexe de l'état de la marchandise est requise au plus tard dans les 30 jours à compter du jour du début de la procédure de réclamation. Après avoir déterminé la méthode de traitement de la réclamation, le vendeur ou la personne désignée traitera la réclamation immédiatement ; dans les cas justifiés, la réclamation peut être résolue ultérieurement. Après l'expiration du délai de traitement de la réclamation, le consommateur a le droit de résilier le contrat ou a le droit d'échanger des marchandises contre de nouvelles marchandises.

8.16. Si l'acheteur a fait une réclamation pour les marchandises au cours des 12 premiers mois à compter de la conclusion du contrat d'achat, le vendeur ne peut traiter la réclamation par rejet que sur la base d'un avis d'expert ou d'un avis émis par une personne autorisée, notifiée ou accréditée ou l'opinion d'une personne désignée (ci-dessous « évaluation professionnelle des biens »).

Indépendamment du résultat de l'expertise professionnelle, le vendeur ne peut exiger de l'acheteur la prise en charge des frais d'expertise professionnelle du bien ou d'autres frais liés à l'expertise professionnelle du bien.

8.17. Si l'acheteur a déposé une réclamation concernant un produit après 12 mois à compter de la conclusion du contrat d'achat et que le vendeur l'a rejetée, la personne qui a traité la réclamation est tenue d'indiquer dans le document de traitement de la réclamation à qui l'acheteur peut envoyer les marchandises pour évaluation professionnelle. Si l'acheteur envoie les marchandises pour évaluation professionnelle à la personne désignée indiquée dans le document sur le traitement de la réclamation, les frais de l'expertise de la marchandise, ainsi que tous les autres frais connexes encourus à bon escient, sont à la charge du vendeur, quel que soit le résultat de l'expertise. Si l'acheteur justifie par expertise professionnelle de la responsabilité du vendeur pour le défaut allégué de la marchandise, il peut à nouveau déposer une réclamation ; la période de garantie n'expire pas lors de l'évaluation professionnelle de la marchandise. Le vendeur est tenu de rembourser à l'acheteur dans les 14 jours à compter de la date de la réclamation réintroduite tous les frais engagés pour l'évaluation professionnelle des marchandises, ainsi que les éventuels frais utiles correspondants. Une réclamation soumise à nouveau ne peut pas être rejetée.

8.18. La garantie ne couvre pas les défauts dont l'acheteur a été notifié par le vendeur au moment de la conclusion du contrat ou dont il a dû avoir connaissance, compte tenu des circonstances dans lesquelles le contrat d'achat a été conclu.

8.19. Le vendeur se réserve le droit de remplacer les marchandises défectueuses par d'autres marchandises parfaites avec les mêmes ou meilleurs paramètres techniques, à condition que cela ne cause pas de sérieux inconvénients à l'acheteur.

8.20. Le vendeur n'est pas responsable des défauts de la marchandise :

- a) si l'acheteur n'a pas exercé son droit, concernant la responsabilité du vendeur pour défaut de la marchandise à la fin de la période de garantie des marchandises,
- b) si le défaut de la marchandise est un dommage mécanique à la marchandise causé par l'acheteur,
- c) si le défaut de la marchandise résulte de l'utilisation de la marchandise dans les conditions, qui ne correspondent pas par leur intensité, leur humidité, leurs influences chimiques et mécaniques sur l'environnement naturel de la marchandise,
- d) si le défaut de la marchandise a été causé par une mauvaise manipulation, un service ou une négligence de l'entretien de la marchandise,
- e) si le défaut de la marchandise a été causé par un dommage causé à la marchandise par un chargement excessif, ou par une utilisation contraire aux conditions précisées dans la documentation ou aux principes généraux d'utilisation normale de la marchandise,
- f) si le défaut de la marchandise a été causé par des dommages causés à la marchandise par des événements inévitables et/ou imprévisibles,

- g) si le défaut de la marchandise a été causé par un endommagement de la marchandise par abiment accidentel et détérioration accidentelle,
- h) si le défaut de la marchandise a été causé par une intervention non professionnelle, des dommages causés par l'eau, le feu, l'électricité statique ou atmosphérique ou tout autre cas de force majeure,
- i) si le défaut de la marchandise a été causé par une intervention dans la marchandise par une personne non autorisée.

Si l'envoi n'est pas complet, resp. en cas de vice apparent que l'acheteur a pu déceler en inspectant l'envoi lors de la livraison de la marchandise et qu'il n'a pas notifié au représentant du vendeur conformément au point 5.9 des présentes conditions générales de réclamation, les réclamations ultérieures de ce type ne seront acceptées que si l'acheteur prouve que les défauts allégués étaient déjà présents au moment de la réception par l'acheteur.

8.21. Le vendeur est tenu de traiter la réclamation et de mettre fin à la procédure de réclamation de l'une des manières suivantes :

- a) en remettant la marchandise réparée,
- b) échange de marchandise,
- c) en restituant le prix d'achat de la marchandise,
- d) en payant une remise raisonnable sur le prix de la marchandise,
- e) une invitation écrite à reprendre la prestation spécifiée par le vendeur,
- f) par refus motivé de la réclamation des marchandises.

8.22. Le vendeur est tenu de délivrer un document écrit à l'acheteur sur la méthode de détermination du traitement de la réclamation et sur le traitement de la réclamation en personne au plus tard 30 jours à compter de la date de la réclamation, via le fournisseur de service postal ou de livraison.

Le vendeur informera l'acheteur du résultat du traitement de la réclamation immédiatement après la fin de la procédure de réclamation par téléphone ou par e-mail, et en même temps, il recevra une preuve de traitement de la réclamation avec la marchandise ou par e-mail.

8.23. La période de garantie est de 24 mois à compter de la date de livraison des marchandises, à moins qu'une période de garantie différente ne soit spécifiée pour des cas spécifiques. Les produits de nutrition sportive expédiés, les aliments dans des paniers-cadeaux et les aliments pour animaux ont une durée de conservation minimale de plus de 2 mois avant la date de péremption, en cas de délai d'expiration plus court, le vendeur contacte l'acheteur par téléphone ou par e-mail et l'envoi n'est envoyé qu'avec le consentement de l'acheteur.

8.24. La période de garantie est prolongée du temps pendant lequel l'acheteur n'a pas pu utiliser les marchandises en raison de la réparation sous garantie des marchandises.

8.25. Dans le cas d'un échange de marchandises contre une nouvelle, l'acheteur recevra un document contenant des informations sur l'échange de marchandises, et toute autre réclamation sera appliquée sur la base du contrat d'achat et de ce document de réclamation. En cas d'échange de

marchandises contre de nouvelles marchandises, le délai de garantie recommence à courir à compter de la réception de nouvelles marchandises, mais uniquement pour les nouvelles marchandises.

8.26. En ce qui concerne le vice réparable, la réclamation sera réglée en fonction de la décision de l'acheteur conformément le point 8.15. de ces réclamation et conditions commerciales comme suit :

- a) le vendeur assurera l'élimination du défaut, ou
- b) le vendeur remplacera la marchandise défectueuse.

8.27. Dans le cas d'un défaut réparable et l'acheteur ne doit pas déterminer immédiatement conformément le point 8.15. de ces réclamations et conditions commerciales, comment la réclamation doit être traitée, le vendeur traitera la réclamation en éliminant le défaut.

8.28. Dans le cas d'un défaut irréparable, ou d'un défaut réparable récurrent, ou un certain nombre de défauts réparables différents qui empêchent les marchandises d'être correctement utilisées comme défauts, le vendeur fournira, en fonction de la décision de l'acheteur selon le point 8.15. de ces réclamations et conditions commerciales, la réclamation est la suivante :

- a) en échangeant des biens contre d'autres biens fonctionnels de paramètres techniques identiques ou supérieurs, ou
- b) dans le cas où le vendeur ne peut échanger la marchandise contre une autre, il traitera la réclamation en remboursant le prix d'achat de la marchandise.

8.29. Le traitement des réclamations s'applique uniquement aux défauts spécifiés dans l'avis de réclamation et dans la confirmation de la réclamation des marchandises conformément au point 8.14. de ces réclamations et conditions commerciales

8.30. Aux fins d'une réclamation, la survenance d'un défaut réparable plus de deux fois est considérée comme un défaut réparable récurrent plusieurs fois.

8.31. Aux fins de la réclamation, la survenance de plus de trois défauts réparables différents en même temps est considérée comme un plus grand nombre de défauts réparables différents.

8.32. Le droit de l'acheteur de déposer une réclamation pour un défaut de la marchandise est après qu'il a exercé son droit et demandé au vendeur d'éliminer le défaut de la marchandise conformément au point 8.1. de ces réclamations et conditions commerciales sont consommées et quel que soit le résultat de la réclamation, toute réapplication de la réclamation du même défaut unique (pas un défaut du même type) sera rejetée.

8.33. Les dispositions de l'art. 8 de ces conditions de réclamation et d'affaires ne s'appliquent pas explicitement aux entités qui ne répondent pas à la définition d'un consommateur spécifiée à l'art. § 2 lettre a) de la Loi.

## 9. Les données personnelles et leur protection

9.1. Les parties contractantes ont convenu que l'acheteur est tenu de communiquer au vendeur ses nom et prénom, son adresse de résidence permanente, y compris son code postal, son numéro de téléphone et son adresse e-mail dans la commande s'il est une personne physique.

9.2. Les parties contractantes ont convenu que l'acheteur est tenu d'informer le vendeur de sa raison sociale, de l'adresse de son siège social, y compris le code postal, le numéro d'identification, le numéro de TVA (si attribué), le numéro de téléphone aux fins du bon traitement et de la livraison de la commande. . et adresse e-mail.

9.3. Un acheteur qui s'est inscrit dans la boutique en ligne peut à tout moment vérifier et modifier les données personnelles fournies, ainsi que annuler son inscription après s'être connecté au site de la e-boutique dans la rubrique « Mon compte ».

9.4. Le vendeur informe l'acheteur que conformément à l'art. 6 (1) (a) (b) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/ CE (Règlement Général sur la Protection des Données), (ci-dessous le « Règlement »), le vendeur en tant qu'opérateur de système d'information traitera les données personnelles de l'acheteur dans le processus de conclusion du contrat d'achat sans son consentement en tant que personne concernée, car le traitement des données personnelles de l'acheteur sera effectué par le vendeur dans des relations précontractuelles avec l'acheteur et les données personnelles de l'acheteur sont nécessaires dont l'acheteur agit en tant que l'une des parties contractantes.

9.5. Conformément à l'art. 6 par. 1 lettre f) Le vendeur peut, après la livraison des marchandises commandées, resp. services à l'acheteur, sur la base d'un intérêt légitime à traiter les données personnelles de l'acheteur également à des fins de marketing direct et à envoyer à l'adresse e-mail de l'acheteur des informations sur les nouveaux produits, les remises et les promotions sur les produits proposés, resp. prestations de service.

9.6. Le Vendeur s'engage à traiter et à éliminer les données personnelles de l'Acheteur conformément aux dispositions légales en vigueur en République Slovaque.

9.7. Le vendeur déclare que conformément à l'art. 5 (1) (a) a) lettre. b) du Règlement, les données personnelles de l'acheteur seront obtenues exclusivement aux fins énoncées dans les présentes conditions commerciales et de réclamation.

9.8. Le vendeur déclare qu'à des fins autres que celles énoncées dans les présentes conditions générales, il collectera toujours les données personnelles de l'acheteur séparément sur une base légale adéquate et veillera en même temps à ce que ces données personnelles soient traitées et utilisées exclusivement d'une manière appropriée. aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et ne les associera pas à des données personnelles obtenues à d'autres fins ou dans le but de remplir le contrat d'achat.

9.9. Préalablement à l'envoi de la commande, il sera demandé à l'acheteur de confirmer en cochant la case avant l'envoi de la commande que le vendeur lui a notifié de manière suffisante, compréhensible et irremplaçable :

a) leurs données d'identification, qui sont énumérées à l'art. 1. ces conditions commerciales et de réclamation prouvant l'identité du vendeur,

b) coordonnées du vendeur, resp. la personne responsable du vendeur,

c) la finalité du traitement des données personnelles, qui est la conclusion d'un contrat d'achat entre le vendeur et l'acheteur et la base juridique du traitement des données personnelles,

d) que l'acheteur est tenu de fournir les données personnelles nécessaires aux fins de la conclusion du contrat d'achat et du bon traitement et de la livraison de la commande,

e) si le traitement est basé sur l'art. 6 (1) (a) f) que l'intérêt légitime poursuivi par le vendeur est le marketing direct,

f) les données d'identification d'un tiers, qui est une entreprise qui livre les marchandises commandées à l'acheteur, resp. les données d'identification d'autres destinataires ou catégories de destinataires de données personnelles, le cas échéant,

g) durée de conservation des données personnelles, resp. critères de sa détermination,

9.10. Le Vendeur déclare qu'il traitera les données personnelles conformément aux bonnes mœurs et agira d'une manière qui ne contredit pas le Règlement ou d'autres réglementations légales généralement contraignantes et ne les contournera pas.

9.11. Conformément au Règlement, le Vendeur fournit à l'Acheteur, dont il traite les données, les informations suivantes :

a) l'identité et les coordonnées du vendeur et, le cas échéant, de son représentant,

b) les coordonnées de toute personne responsable,

c) les finalités du traitement auquel sont destinées les données personnelles ainsi que la base juridique du traitement,

d) si le traitement est basé sur l'art. 6 par. 1 lettre f) intérêts légitimes poursuivis par le vendeur ou un tiers,

e) cercle de destinataires, ou catégories de destinataires de données personnelles, le cas échéant,

f) le cas échéant, les informations que le vendeur a l'intention de transférer des données personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale,

g) durée de conservation des données personnelles, resp. critères de sa détermination,

h) des informations sur l'existence du droit de demander au vendeur l'accès à ses données personnelles et le droit de les rectifier ou de les supprimer ou de limiter le traitement ou le droit de s'opposer au traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données,

i) le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle,

j) des informations indiquant si la fourniture de données personnelles est une exigence légale ou contractuelle, ou une exigence nécessaire à la conclusion du contrat, si l'acheteur est obligé de fournir des données personnelles, ainsi que les conséquences possibles de la non-fourniture de ces données,

k) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris le profilage ;

L'acheteur a le droit d'obtenir du vendeur une copie des données personnelles qui sont traitées et a le droit d'obtenir toutes les informations ci-dessus. Pour toute copie supplémentaire demandée par l'acheteur, le vendeur pourra facturer des frais correspondant aux frais administratifs de réalisation de la copie.

9.12. Si l'acheteur exerce son droit en vertu du point 9.11 par écrit ou par voie électronique et que le contenu de sa demande montre qu'il exerce son droit en vertu du point 9.11, la demande est réputée avoir été introduite en vertu du présent règlement.

9.13. L'acheteur a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, qu'il suppose être ou seront traitées à des fins de marketing direct, y compris le profilage dans la mesure où il se rapporte à ce marketing direct. Si l'Acheteur s'oppose à un tel traitement, le Vendeur mettra fin au traitement des données personnelles à des fins de marketing direct à compter de la date de remise

de cette objection au Vendeur et les données personnelles de l'Acheteur concerné ne seront plus et ne seront plus traitées pour de telles fins.

9.14. Si l'acheteur soupçonne que ses données personnelles sont traitées de manière injustifiée, il peut déposer une plainte auprès de l'Office pour la protection des données personnelles de la République slovaque. Si l'acheteur n'a pas la pleine capacité juridique, ses droits peuvent être exercés par un représentant légal.

9.15. Le Vendeur prendra les mesures appropriées pour fournir à l'Acheteur toutes les informations visées au point 9.11 sous une forme concise, transparente, compréhensible et facilement accessible, rédigée de manière claire et simple. Le vendeur fournira les informations par voie électronique ou conformément au règlement par d'autres moyens convenus avec l'acheteur.

9.16. Le vendeur fournira à l'acheteur sans retard injustifié, en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, des informations sur les mesures prises à la demande de l'acheteur.

9.17. Le Vendeur informe l'Acheteur qu'en raison de l'exécution du contrat conclu, le traitement des données personnelles de l'Acheteur suppose que les données personnelles de l'Acheteur seront fournies et mises à la disposition des tiers suivants, resp. cercle de destinataires :

Direct Parcel Distribution SK s.r.o. , Technická 7 821 04 Bratislava, IČO: 35834498, DIČ: 2021648739, IČ DPH: SK2021648739, zapísaná v Obchodný register okr súdu BA1, oddiel SRO, Vklad č. 26367/B

General Logistics Systems Slovakia s.r.o., so sídlom Lieskovská cesta 13, 962 21 Lieskovec, IČO: 36624942, zapísaná v Obchodnom registri Okresného súdu Banská Bystrica, odd. Sro, vložka číslo 9084/S.

Packeta Slovakia s. r. o., so sídlom Kopčianska 3954/39,

851 01 Bratislava, IČO: 48136999, IČ DPH: SK2120099014, zapísanou v obchodnom registri Okresného súdu

Bratislava I, oddiel: Sro, vložka číslo: 105158/B

IN TIME, s.r.o., so sídlom: Senecká cesta 1, 900 28 Ivanka pri Dunaji, IČO: 31 342 621, zapísaná v Obchodnom registri Okresného súdu Bratislava I, oddiel: Sro, vložka č.: 4376/B

Slovak Parcel Service s. r. o., so sídlom Senecká cesta 1, 900 28 Ivanka pri Dunaji, IČO: 31 329 217, zap. v OR OS Bratislava I, Oddiel: Sro, Vložka č. 3215/B

## 10. Rétractation du contrat d'achat

10.1. Si le vendeur n'est pas en mesure de remplir ses obligations découlant du contrat d'achat en raison de la vente de stock, indisponibilité des marchandises, ou si le fabricant, l'importateur ou le fournisseur des marchandises convenu dans le contrat d'achat a interrompu la production ou apporté de telles modifications substantielles, qui ont empêché le vendeur de remplir les obligations découlant du contrat d'achat ou pour des raisons de force majeure ou si, même avec tous les efforts raisonnables, il n'est pas en mesure de livrer la marchandise au client dans le délai spécifié dans les présentes conditions et conditions ou au prix indiqué dans la commande, le vendeur est tenu d'informer immédiatement l'acheteur de ce fait et est en même temps tenu d'offrir à l'acheteur une prestation de remplacement ou la possibilité pour l'acheteur de résilier le contrat d'achat (annuler la commande). Dans le cas où l'acheteur résilie le contrat d'achat pour les motifs indiqués dans ce point des présentes conditions de réclamation et d'affaires, le vendeur est tenu de restituer à l'acheteur

l'acompte déjà payé pour les marchandises convenues dans le contrat d'achat, sans retard injustifié, mais au plus tard dans les 14 jours suivant la livraison de la rétractation du contrat d'achat de la même manière que celle utilisée par l'acheteur dans son paiement, à moins qu'il ne s'entende avec l'acheteur sur un autre mode de retour sans que des frais supplémentaires soient facturés à l'acheteur.

10.2. L'acheteur a le droit de résilier le contrat d'achat sans donner de motif conformément à l'art. § 7 et suiv. Acte no. 102/2014 Coll.des lois sur la protection des consommateurs dans la vente à distance (ci-dessous « Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance ») dans les 14 jours suivant la réception des marchandises, respectivement à compter de la date de conclusion du contrat de prestation de service ou du contrat de fourniture de contenu électronique non livré sur un support matériel, si le vendeur a rempli les obligations d'information conformément à l'art. § 3 de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance.

10.3. L'acheteur a le droit de débiller et de tester les marchandises dans ce délai après réception d'une manière similaire à l'achat habituel dans un magasin classique, dans la mesure nécessaire pour déterminer la nature, les propriétés et la fonctionnalité des marchandises.

10.4. Le délai de rétractation du contrat commence à courir le jour où l'acheteur ou un tiers désigné par lui, à l'exception du transporteur, prend en charge toutes les parties de la marchandise commandée, ou si

a) les marchandises commandées par l'acheteur en une seule commande sont livrées séparément, à compter du jour de la prise en charge des dernières marchandises livrées,

b) la marchandise est constituée de plusieurs pièces ou morceaux, à compter de la date de réception de la dernière pièce,

c) en vertu du contrat, les marchandises sont livrées à plusieurs reprises pendant une période déterminée, à compter de la date de prise en charge des premières marchandises livrées.

10.5. L'acheteur peut résilier le contrat d'achat dont l'objet est l'achat de marchandises avant même le début du délai de rétractation du contrat.

10.6. La rétractation du contrat doit être faite par l'acheteur par écrit d'une manière qui ne fait pas douter que la rétractation a eu lieu, soit sous la forme d'une inscription sur un autre support durable ou au moyen du formulaire qui constitue l'annexe No. 1 de ces conditions commerciales et de réclamation. Le délai de rétractation est considéré comme maintenu si la rétractation du contrat a été envoyée au vendeur au plus tard le dernier jour du délai visé à l'al. § 7 al. 1 de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance.

10.7. La rétractation du contrat d'achat selon le point de transition de ces conditions commerciales et de réclamation doit contenir les conditions requises sous la forme d'une rétractation du contrat d'achat, qui forme l'annexe no. 1 de ces conditions commerciales et de réclamation notamment l'identification de l'acheteur, le numéro et la date de la commande, la spécification exacte de la marchandise, la manière dont le vendeur doit restituer la prestation déjà reçue, notamment le numéro de compte et/ou l'adresse postale de l'acheteur

10.8. Si l'acheteur se rétracte du contrat d'achat, tout contrat supplémentaire lié au contrat d'achat dont l'acheteur s'est rétracté est également résilié dès le début. Il n'est pas possible d'exiger de l'acheteur des frais ou d'autres paiements en relation avec la résiliation du contrat complémentaire, à l'exception du paiement des frais et paiements spécifiés à l'art. § 9 al. 3, par. § 10

al. 3 et 5 de la loi sur la protection du consommateur dans la vente à distance et les prix des services, si l'objet du contrat est la fourniture d'un service et que la fourniture complète du service a eu lieu.

10.9. L'acheteur est tenu sans retard injustifié, mais au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de rétractation du contrat d'achat, de renvoyer la marchandise à l'adresse du siège social de l'opérateur ou de la remettre au vendeur ou à une personne autorisée par le vendeur de reprendre les marchandises. Ceci ne s'applique pas s'il a proposé de retirer les marchandises en personne ou par l'intermédiaire d'une personne autorisée par lui. Le délai visé à la première phrase de ce point des présentes conditions générales de vente et de réclamation est réputé être maintenu si les marchandises ont été remises au transport au plus tard le dernier jour du délai.

10.10. L'acheteur est tenu de livrer les marchandises au vendeur complètes, y compris la documentation complète, en bon état, non utilisé et de préférence dans l'emballage d'origine.

10.11. Il est recommandé d'assurer les marchandises. Le vendeur n'accepte pas le paiement à la livraison. Le vendeur est tenu sans retard injustifié, au plus tard 14 jours à compter de la date de remise de l'avis de rétractation à l'acheteur, de restituer à l'acheteur tous les paiements reçus de sa part en vertu ou en relation avec le contrat d'achat, y compris l'expédition, la livraison et frais de port et autres frais et honoraires. Le vendeur n'est pas tenu de restituer les paiements à l'acheteur en vertu de ce point des présentes conditions générales et avant que les marchandises ne lui soient livrées ou jusqu'à ce que l'acheteur prouve le retour des marchandises au vendeur. Le vendeur n'est pas tenu de restituer les paiements à l'acheteur en vertu de ce point des présentes conditions générales et avant que les marchandises ne lui soient livrées ou jusqu'à ce que l'acheteur prouve le retour des marchandises au vendeur, à moins que le vendeur ne propose de retirer les marchandises en personne ou par l'intermédiaire d'une personne autorisée par lui.

10.12. L'acheteur supporte les frais de retour des marchandises au vendeur ou à la personne autorisée par le vendeur à reprendre les marchandises. Ceci ne s'applique pas si le vendeur a accepté de les supporter lui-même ou s'il n'a pas rempli l'obligation en vertu du § 3 al. 1 lettre i) de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance.

10.13. L'acheteur n'est responsable que de la réduction de la valeur des marchandises, résultant d'un tel traitement des marchandises, qui va au-delà du traitement nécessaire pour déterminer les propriétés et la fonctionnalité des marchandises. Le consommateur n'est pas responsable de la réduction de la valeur de la marchandise si le vendeur n'a pas respecté l'obligation d'information sur le droit du consommateur de résilier le contrat en vertu du § 3 al. 1 lettre h) de la Loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance.

10.14. Le vendeur est tenu de restituer à l'acheteur le prix d'achat des marchandises de la même manière que l'acheteur a utilisé pour son paiement, à moins que l'acheteur ne s'engage sur un autre mode de remboursement sans que l'acheteur ne soit facturé de frais supplémentaires à cet égard.

10.15. Dans le cas où l'acheteur résilie le contrat et livre au vendeur des biens usagés, endommagés ou incomplets, l'acheteur s'engage à payer au vendeur :

a) payer au vendeur : la valeur dont la valeur de la marchandise a diminué conformément à l'art. § 457 du Code civil en montant réel

b) les frais encourus par le vendeur dans le cadre de la réparation des biens et de leur remise en état dans l'état d'origine calculés selon la liste des prix pour le service après-garantie des biens.

Conformément à ce point de la réclamation et des conditions commerciales, l'acheteur est tenu de payer au vendeur une indemnité correspondant à la différence entre le prix d'achat de la marchandise et la valeur de la marchandise au moment de la résiliation du contrat d'achat.

10.16. Conformément au par. § 7 al. 6 de la loi sur la protection des consommateurs dans la vente à distance, l'acheteur ne peut résilier le contrat dont les objets sont :

- la vente de biens confectionnés selon les besoins spécifiques du consommateur, de biens sur mesure ou destinés spécifiquement à un seul consommateur,
- la vente de marchandises enfermées dans des emballages de protection qui ne peuvent être retournés pour des raisons de santé ou d'hygiène et dont l'emballage de protection a été rompu après la livraison,
- la vente d'enregistrements sonores, d'enregistrements vidéos ou de logiciels informatiques vendus dans un emballage de protection, si le consommateur a déballé cet emballage,
- la fourniture d'un contenu électronique autre que sur un support matériel, si sa fourniture a commencé avec le consentement exprès du consommateur et que le consommateur a déclaré qu'il a été dûment informé que, en exprimant ce consentement, il perd le droit de résilier le contrat .

10.17. Les dispositions de l'art. 10 de ces conditions commerciales et de réclamation ne s'appliquent pas explicitement aux entités qui ne répondent pas à la définition d'un consommateur énoncée à la disp. § 2 lettre a) de la Loi.

## 11. Provisions finales

11.1. Si le contrat d'achat est conclu par écrit, toute modification doit être faite par écrit.

11.2. Les parties ont convenu que la communication entre elles se fera sous forme d'e-mails.

11.3. Les dispositions pertinentes du Code civil, la loi, la loi no. 22/2004 Coll.des lois sur le commerce électronique et sur la modification de la loi no. 128/2002 Coll. sur le contrôle étatique du marché intérieur en matière de protection des consommateurs et sur la modification de certaines lois telles que modifiées par la loi no. 284/2002 Coll.des lois tel qu'amendé et la loi no. 102/2014 Coll. sur la protection des consommateurs dans la vente à distance.

11.4. Si le consommateur n'est pas satisfait de la manière dont le vendeur a traité sa réclamation ou s'il considère que le vendeur a violé ses droits, il a la possibilité de s'adresser au vendeur pour obtenir réparation. Si le vendeur répond à la demande de réparation ou n'y répond pas dans les 30 jours à compter de la date de son envoi, le consommateur a le droit d'introduire une requête pour initier une solution alternative à son litige selon les dispositions du § 12 de la loi no. 391/2015 Coll.des lois sur le règlement extrajudiciaire des différends et sur les amendements à certaines lois.

Entité compétente pour la résolution alternative des litiges de consommation avec le vendeur Bubulákovo s.r.o. est l'inspection du commerce slovaque Bajkalská 21 / A, P.O.Box No. 29, 827 99 Bratislava 27, [www.soi.sk](http://www.soi.sk) ou une autre entité légale autorisée compétente inscrite sur la liste des entités ADR tenue par le ministère de l'Économie de la République Slovaque (la liste est disponible sur <http://www.mhsr.sk>); le consommateur a le droit de choisir vers laquelle de ces entités ADR se tourner.

11.5. Le consommateur peut utiliser la plateforme de règlement des litiges en ligne disponible sur le site Internet <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. pour soumettre une proposition de règlement alternatif des litiges.

11.6. Ces conditions commerciales et de réclamation deviennent opposables à l'acheteur par la conclusion d'un contrat d'achat.

11.7. Avant d'envoyer la commande, il sera demandé à l'acheteur de confirmer en cochant la case qu'il a pris connaissance des présentes conditions générales et réclamations, les a comprises, compris leur contenu et les approuve pleinement.